



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBI/1/7/Add.1
26 février 2016

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE
L'APPLICATION

Première réunion

Montréal (Canada), 2-6 mai 2016

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

MOBILISATION DES RESSOURCES

ANALYSE DES INFORMATIONS FOURNIES PAR LE BIAIS DU CADRE DE PRESENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS ET POSSIBILITES DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION FINANCIERE RELATIVE A LA BIODIVERSITE

Note du Secrétaire exécutif

I. ANALYSE DES INFORMATIONS FOURNIES PAR LE BIAIS DU CADRE DE PRESENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS

A. Introduction

1. Dans le paragraphe 1 de la décision XII/3, la Conférence des Parties a, à sa douzième réunion, réaffirmé son engagement en faveur d'une forte augmentation globale du montant total des fonds alloués à la diversité biologique, en diversifiant les sources, afin de mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et adopté comme suit les objectifs ci-après pour la mobilisation des ressources et ce, conformément à l'Objectif 20 de ce Plan :

a) Doubler le total des flux internationaux de ressources financières allouées à la biodiversité aux pays en développement – en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux pays à économies en transition – en prenant comme référence les fonds annuels moyens consacrés à la diversité biologique pour les années 2006-2010, d'ici à 2015, et au minimum maintenir ce niveau jusqu'en 2020, conformément à l'article 20 de la Convention, pour contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, y compris au moyen de l'établissement par les pays récipiendaires de priorités relatives à la biodiversité dans le cadre de leurs plans de développement;

b) S'efforcer de faire en sorte que 100% des Parties et au moins 75% d'entre elles aient inclus la diversité biologique dans leurs priorités nationales ou leurs plans de développement d'ici à 2015, et qu'elles aient donc pris des dispositions financières nationales appropriées;

c) S'efforcer de faire en sorte que 100% des Parties et au moins 75% d'entre elles, fournissent des ressources financières adéquates pour faire rapport sur leurs dépenses relatives à la diversité biologique, ainsi que sur leurs besoins de financement, leurs insuffisances et leurs priorités, d'ici à 2015, afin de consolider le niveau de référence;

* UNEP/CBD/SBI/1/1/Rev.1.

d) S'efforcer de faire en sorte que 100% des Parties et au moins 75% d'entre elles fournissent des ressources financières adéquates pour élaborer des plans financiers nationaux en faveur de la diversité biologique d'ici à 2015 et que 30% d'entre elles aient apprécié ou évalué les valeurs intrinsèques, écologiques, génétiques, socioéconomiques, scientifiques, pédagogiques, culturelles, récréatives et esthétiques de la diversité biologique et de ses composantes;

e) Mobiliser des ressources financières nationales de toutes les sources afin de réduire l'écart entre les besoins identifiés et les ressources disponibles au niveau national, pour mettre en œuvre efficacement les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique des Parties d'ici à 2020, conformément à l'article 20;

2. Dans le paragraphe 2 de cette même décision, la Conférence des Parties, rappelant l'article 20 de la Convention, a décidé que les objectifs des alinéas a) à e) ci-dessus seront considérés comme complémentaires et, dans le paragraphe 4, elle a exhorté les Parties et les autres gouvernements, avec l'appui des organisations internationales et régionales, à élaborer leurs stratégies de mobilisation de ressources ou plans financiers nationaux en accord avec les besoins et priorités identifiés, en utilisant les objectifs de mobilisation de ressources susmentionnés comme cadre souple.

3. Dans le paragraphe 3 de la décision, la Conférence des Parties a décidé d'examiner, à sa treizième réunion, les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs susmentionnés, ainsi que leur efficacité, et d'examiner la nécessité de prendre des mesures appropriées, sur la base des informations fournies par les Parties via le cadre de présentation des rapports financiers, notamment les besoins en ressources qu'elles auront respectivement recensés, en tenant compte de leurs capacités d'absorption.

4. Dans le paragraphe 24 de la décision, la Conférence des Parties a adopté le cadre révisé de présentation des rapports financiers que les Parties seront appelées à utiliser pour fournir des informations de base et faire rapport sur leur contribution pour atteindre les objectifs financiers mondiaux tels qu'ils ont été adoptés par la Conférence des Parties (Annexe II de la décision). En vertu du paragraphe 25, le Secrétaire exécutif a été prié de mettre en ligne le cadre révisé de présentation des rapports financiers à la disposition des Parties et des autres gouvernements, au plus tard le 1^{er} juin 2015, et les Parties et les autres gouvernements ont été invités à présenter un rapport sur cette question, par le biais des systèmes de présentation de rapports en ligne, dans la mesure du possible, pour le 31 décembre 2015.

5. Par voie de notification 2015-067, datée du 3 juin 2015, le Secrétaire exécutif a confirmé la disponibilité en ligne du cadre de présentation des rapports financiers¹. La notification de rappel 2015-134 a été envoyée le 23 novembre 2015². Compte tenu du nombre limité de communications reçues pour la date limite susmentionnée, la notification 2016-003 du 7 janvier 2016 a exhorté les Parties qui n'avaient pas encore soumis le cadre de présentation des rapports financiers à le faire le plus tôt possible et, si elles ne l'avaient pas encore fait, à fournir des informations sur les progrès réalisés ainsi que sur la date de leur remise, de préférence pour le 15 février 2016.

6. Au 15 février 2016, 26 rapports avaient été reçus et affichés en ligne par les Parties suivantes : Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, Erythrée, Espagne, Estonie, France, Inde, Japon, Lettonie, Luxembourg, Malawi, Mexique, Panama, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République démocratique du Congo, République tchèque, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda et Slovénie. Cela représente 12 pays qui sont membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et 14 pays non membres. Tous les rapports peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://chm.cbd.int/search/reporting-map?filter=resourceMobilisation>. En outre, trois rapports ont été reçus en copie papier du Pérou, du Suriname et de l'Uruguay respectivement, et, bien que ces rapports n'aient pas encore été affichés en ligne lors de l'élaboration du présent document, les informations jugées pertinentes pour le cadre de présentation des rapports financiers ont été incorporées dans l'analyse ci-dessous. Le nombre limité de rapports reçus doit être pris en compte lorsqu'on évalue les informations quantitatives et semi-quantitatives fournies dans le reste de la présente

¹ <https://www.cbd.int/doc/notifications/2015/ntf-2015-067-resourcemobilization-en.pdf>.

² <https://www.cbd.int/doc/notifications/2015/ntf-2015-134-rm-en.pdf>.

section. En outre, plusieurs rapports ont averti que les informations fournies sont de caractère préliminaire et que ces rapports constituent un “travail en cours”.

B. Analyse

Flux internationaux de ressources financières

7. Un total de 15 pays (12 membres du CAD et 3 non-membres du CAD) ont fourni des informations sur le montant des ressources qu’ils ont fourni à l’appui de la diversité biologique dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement ainsi que les pays à économie en transition, des informations de base (question 1.1.1) et des informations sur l’état d’avancement de la mobilisation de flux internationaux de ressources financières (question 1.1.2). Dans les tableaux fournis, tous les pays déclarants ont fait rapport sur l’aide publique au développement (APD) liée à la diversité biologique tandis que la République tchèque et le Royaume-Uni ont également fait rapport sur d’autres fonds publics (AFP) fournis. Aucun pays n’a fait rapport sur d’autres fonds dans la colonne réservée à cette fin, fonds mobilisés par le secteur privé ainsi que par les organisations non gouvernementales, les fondations et le monde académique (voir toutefois l’observation de la France ci-dessous).

8. S’agissant des observations méthodologiques additionnelles, deux non-membres du CAD, bien que ne fournissant pas d’informations quantitatives, ont fait référence à leurs programmes de coopération pour le développement. L’Inde a noté qu’il n’avait pas été possible de déterminer le montant des ressources fournies spécifiquement à l’appui de la diversité biologique aux pays en développement tandis que le Mexique a pour sa part signalé qu’était en cours d’élaboration in inventaire national de coopération internationale et de développement (RENCID), qui devrait donner des résultats officiels d’ici 2016 et 2017.

9. En ce qui concerne plus particulièrement d’autres fonds, la France a indiqué que les fonds consacrés par les établissements d’enseignement à la recherche liée à la diversité biologique étaient inclus dans les chiffres de l’APD pour 2014. S’agissant des fonds privés, elle a indiqué qu’elle n’avait pas pu identifier une méthode statistique fiable pour expliquer cette source de financement.

10. Pour ce qui est des informations sur les progrès accomplis, la plupart des pays (9) ont présenté des données pour 2011-14, vraisemblablement parce que les données pour 2015 ne sont souvent pas encore disponibles ou confirmées; c’est ainsi par exemple que le Danemark a fait observer que le rapport financier est un processus en évolution et non pas une évaluation définitive ou détaillée de ses contributions. Même les données pour 2014 peuvent dans certains cas ne pas être pleinement disponibles ou définitives. Quatre pays ont fait rapport jusqu’en 2013. Les dernières colonnes des tableaux 2 et 4 devraient par conséquent être interprétées avec une prudence particulière.

Tableau 1 : Informations méthodologiques sur les flux financiers internationaux

Nombre de pays : 15			
APD :	Bilatérale : 15	Multilatérale : 13	N/i: 0
APD/AFP :	Engagements : 4	Décaissements : 9	N/i: 2
APD/AFP :	Directement liés : 15	Indirectement liés : 10	N/i: 0
Autres flux inclus :	Directement liés : 1	Indirectement liés : 1	N/i: 0
Méthodologie utilisée pour identifier les flux de ressources publics :	CAD OCDE ‘marqueurs de Rio’ : 9	Autres : 4	N/i: 2

11. Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des informations méthodologiques fournies. Compte tenu des divergences méthodologiques qui émanent de ce tableau, il ne serait pas approprié de se livrer à des comparaisons directes détaillées entre des pays ou de donner un chiffre global significatif des fonds réellement fournis pendant des années spécifiques. Prenant cependant les informations de base fournies par un pays comme étant son engagement individuel pour atteindre l'objectif 1 a) de la décision XII/3, à savoir doubler le total des flux internationaux de ressources financières allouées à la biodiversité aux pays en développement, il semblerait possible, en principe, d'utiliser les données pour définir un quotient global qui montre où se trouvent les Parties ensemble à ce stade pour atteindre l'objectif 1 a).

12. Dans le tableau 2 ci-dessous, un tel quotient a été calculé en additionnant les niveaux de référence fournis par les pays (c'est-à-dire la moyenne des données 2006-2010 par pays) ainsi que les données pour 2011-14³ et en divisant les données globales annuelles pour 2011-14 par le niveau de référence global. Comme indiqué, à la lumière des divergences susmentionnées, cette addition ne devrait pas être interprétée comme un chiffre global significatif de la somme des flux fournis.

13. En outre, compte tenu du nombre limité de rapports reçus, il y a actuellement une distorsion d'échantillonnage et ces chiffres doivent donc être interprétés en conséquence. C'est ainsi par exemple que, selon les rapports actuels, le plus grand pays donateur (Japon) contribue à hauteur d'environ 50% du niveau de référence collectif et sa tendance contribue par conséquent au quotient du tableau 3. Pour l'illustrer, on verra que, à la deuxième ligne, le même quotient a été calculé en omettant les données de ce pays.

Tableau 2	2011	2012	2013	2014
Quotient global	1.3	0.9	0.9	1.3
Quotient sans le plus grand donateur	1.4	1.5	1.7	1.6

14. Pour illustrer plus encore cet 'effet de base' sur le quotient, le tableau de l'annexe donne les quotients annuels ci-dessus au niveau du pays, avec les lignes de base déclarées propres à chaque pays en chiffres absolu. Une fois encore, compte tenu des divergences méthodologiques susmentionnées, les chiffres ne doivent pas être utilisés pour se livrer à des comparaisons détaillées.

15. S'agissant des mesures prises pour encourager le secteur privé ainsi que les organisations non gouvernementales, les fondations et le monde académique à fournir une aide internationale pour la mise en oeuvre du Plan stratégique, 20 pays ont donné une réponse dont huit déclarent qu'aucune mesure n'a été prise tandis que 11 signalent que quelques mesures l'ont été, les Pays-Bas indiquant que des mesures générales ont été prises. Au total, neuf pays ont donné des exemples spécifiques d'importantes initiatives et activités (Allemagne, Danemark, Japon, Panama, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni et Slovénie).

Inclusion de la diversité biologique dans les priorités et les plans, et évaluation des valeurs

16. Tous les pays déclarants ont répondu à la question de savoir s'ils incorporaient la diversité biologique dans les priorités ou plans de développement nationaux; tous ont fait part de progrès en la matière. 19 Parties ont indiqué qu'ils l'avaient incorporée en partie tandis que 10 ont pour leur part indiqué qu'ils l'avaient incorporée complètement. Cela semble montrer que la réalisation de l'objectif 1 b) de la décision XII/3 semble avancer de manière satisfaisante.

³ Les monnaies nationales ont été selon que de besoin converties en dollars E.U., utilisant pour ce faire les taux de change moyens annuels (utilisant les données tirées de la base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI). Les chiffres ont été comme indiqués maintenus à leur valeur nominale. Un test a été fait pour les convertir en chiffres réels, utilisant pour ce faire des déflateurs nationaux du PIB issus de la base de données susmentionnée; cela a eu un impact minimal, en raison du faible niveau en général ou même des conditions déflationnistes dans le passé récent.

17. Cela est également corroboré par les informations additionnelles qu'ont fournies 25 pays. Alors que quelques pays renvoient au SPANB, ce sont les liens avec les plans sectoriels ou plans ou politiques de haut niveau comme les plans nationaux de développement (durable) ou de croissance, ou même la Constitution nationale, auxquels ont fait référence 12 pays, qui semblent fournir la principale voie pour une intégration efficace de la diversité biologique. La Croatie a explicitement noté que la coopération intersectorielle s'est sensiblement améliorée ces dernières années dans des secteurs comme la sylviculture, l'agriculture et l'aménagement des eaux, pour conclure que la coopération en matière d'intégration de la diversité biologique s'améliore et s'intensifie lorsque les secteurs sont obligés de réaliser certains activités ou d'inclure les questions de protection de la nature dans leur programme.

18. Tous les pays déclarants ont répondu à la question de savoir s'ils ont analysé et/ou évalué les valeurs intrinsèques, écologiques, génétiques, socioéconomiques, scientifiques, éducatives, culturelles, récréatives et esthétiques de la diversité biologique et de ses composantes. Deux pays seulement ont indiqué qu'ils n'ont pas encore commencé et 25 qu'ils ont entrepris quelques évaluations, deux pays indiquant que des évaluations générales ont été faites. Par conséquent, plus de 90% des pays déclarants ont entrepris quelques évaluations au moins, ce qui semble indiquer un état d'avancement satisfaisant pour ce qui est de l'élément pertinent de l'objectif 1 d) de la décision XII/3.

19. Cela a été renforcé par les observations additionnelles de 23 pays dont 12 renvoient à des exercices d'évaluation de caractère général, achevés ou en cours comme les évaluations nationales des écosystèmes, dans le contexte par exemple du projet européen sur la cartographie et l'évaluation des services écosystémiques (MAES), que finance l'Union européenne, ou les études nationales sur l'économie des écosystèmes ou de la biodiversité. Cela semble indiquer que le nombre d'évaluations générales pourrait augmenter dans l'avenir. Huit pays renvoient à des études de plus petite échelle dont les études d'évaluation économique. Cuba par exemple note que 20 de ces études ont eu lieu dans le pays, normalement dans le contexte d'un projet et avec un financement extérieur, la capacité technique au niveau national étant un facteur très limitatif. Dans ce contexte, le Pérou a indiqué que, bien qu'il n'ait pas encore commencé, il avait récemment élaboré un guide et un manuel d'évaluation économique du patrimoine naturel.

Rapport sur les dépenses nationales actuelles pour la diversité biologique

20. Des 29 pays déclarants, 25 ou plus de 80%, ont fait rapport sur leur aide financière annuelle aux activités nationales concernant la diversité biologique, ce qui, compte tenu des réserves méthodologiques évoquées plus haut, semblerait indiquer l'état d'avancement satisfaisant de l'élément pertinent de l'objectif 1 c) de la décision XII/3.

21. Le tableau 3 donne un aperçu des sources et catégories incluses dans les chiffres fournis. Reflet supposé de la difficulté de plus en grande éprouvée pour rassembler des données pertinents ou y accéder, il y a un gradient notable dans le nombre de pays couvrant des niveaux plus bas de gouvernement, de sources non gouvernementales ou de dépenses qui sont indirectement liées à la diversité biologique. De plus, les pays font rapport sur différentes années. Ces divergences rendent une fois encore difficiles les comparaisons entre pays ou la fourniture d'un chiffre global significatif pour les dépenses nationales consacrées à la diversité biologique.

Tableau 3	Nombre de pays	
Nombres qui ont reçu une couverture	Dépenses directement liées à la diversité biologique	Dépenses indirectement liées à la diversité biologique
Budgets gouvernementaux – central	25	14
Budgets gouvernementaux – Etats/provinces	14	9
Budgets gouvernementaux – local/municipal	13	8
Extrabudgétaire	6	3
Secteur privé/marché	6	4

Autres (ONG, fondations, monde académique)	10	6
Action collective des communautés autochtones et locales	0	1

22. Au total, 22 pays ont fourni des informations sur la question de savoir s'ils avaient ou non évalué le rôle de l'action collective, y compris par les communautés autochtones et locales, et des approches non marchandes pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de la Convention. Au total, neuf pays ont indiqué qu'une telle évaluation n'est pas nécessaire tandis que 12 n'avaient pas encore commencé. La Colombie a signalé que quelques évaluations avaient été entreprises. Aucun pays n'a indiqué que des évaluations globales avaient été entreprises. Aucun pays n'a fait des observations additionnelles.

Rapport sur les besoins de financement, les insuffisances et les priorités

23. Sept seulement des pays déclarants (25%) ont fait part de leurs besoins annuels estimés de financement (normalement fondés sur le SPANB révisé; voir ci-dessous), dont 6 ont calculé le déficit estimé de financement en soustrayant les ressources disponibles estimées. Quatre pays, soit moins de 15%, ont également fait part des mesures prises pour le financement prioritaire (Egypte, Erythrée, Malawi et République démocratique du Congo). Trois pays (Espagne, Lettonie et Royaume-Uni) n'ont pas fourni de données dans le tableau mais ils ont fourni des informations additionnelles, y compris des chiffres illustratifs par exemple sur le total des fonds nécessaires pour les sites Natura 2000. Même s'ils sont inclus, les chiffres s'inscriraient très en deçà de l'objectif 1 c) de la décision XII/3.

24. Un total de 17 pays a fourni des explications additionnelles dont quatre ont fait rapport sur leurs besoins et déficits de financement dont mention est faite en particulier dans leurs SPANB révisés comme base de leur évaluation. La République démocratique du Congo a également mentionné l'évaluation des besoins du FEM-7⁴ et le budget du programme-cadre de l'agriculture comme sources d'information complémentaires. Des pays qui n'ont pas fait rapport sur leurs besoins de financement, leurs insuffisances et leurs priorités et, comme un revers, sept ont indiqué que leur SPANB est encore à l'étude et qu'il ne serait donc pas disponible pour faire une 'estimation des coûts'; au nombre de ceux-ci, le Mexique et le Pérou ont signalé les travaux en cours de l'initiative BIOFIN du PNUD. Les Pays-Bas ont noté que les insuffisances ne sont pas applicables et qu'ils n'ont donc pas été estimés dans le pays.

Plans nationaux de financement

25. Conformément à ces explications, 2 pays seulement (Egypte et République démocratique du Congo), soit moins de 10% des pays déclarants, ont fourni une synthèse de leurs plans de financement dans le tableau pertinent, en indiquant, sans une nouvelle désagrégation par source individuelle de financement, leur mobilisation de ressources projetée par sources nationales et internationales.

26. S'agissant des mesures prises pour encourager le secteur privé ainsi que les organisations non gouvernementales, les fondations et le monde académique à fournir une aide à l'échelle nationale pour mettre en oeuvre le Plan stratégique, 26 pays ont donné une réponse dont trois signalent qu'aucune mesure n'a été prise, 22 que quelques mesures l'ont été et deux que des mesures générales ont été prises. Neuf pays ont fourni des informations additionnelles sur leur participation avec des organisations non gouvernementales, des fondations et le monde académique. L'Inde et le Pérou ont signalé la création d'initiatives commerciales et de biodiversité, l'Inde mentionnant également les dépenses CRS obligatoires pour les entreprises au-dessus de certains seuils.

C. Conclusions préliminaires et marche à suivre suggérée

27. Compte tenu du nombre limité des rapports reçus lorsqu'il était en cours d'élaboration le présent document, du fait que les données 2015 semblent ne pas être dans la plupart des cas déjà disponibles et que même les données 2014 peuvent dans certains cas ne pas être définitives, il serait prématuré de tirer à ce stade des conclusions fermes quant à la manière dont les Parties réussissent ou non collectivement à

⁴ Voir <http://www.cbd.int/financial/survey2016.shtml>.

réaliser l'objectif 1 a) pour la mobilisation des ressources adopté à sa douzième réunion par la Conférence des Parties. L'augmentation de 30% des données pour 2014 par rapport à la ligne de base (60% sans le plus grand donateur) et le fait que plusieurs pays, y compris plusieurs grands donneurs avaient déjà doublé ou étaient sur le point de doubler leurs flux internationaux de ressources en 2014 (voir l'annexe), sont des signes encourageants; toutefois, une augmentation considérable serait encore nécessaire pour doubler les flux internationaux d'ici à 2015.

28. Nonobstant les réserves méthodologiques, un optimisme prudent semble s'imposer pour ce qui est de l'objectif 1 b), sur l'inclusion de la diversité biologique dans les priorités ou les plans nationaux de développement, et sur l'élément de l'évaluation des valeurs de l'objectif 1 d). S'agissant de l'objectif 1 c), compte tenu du petit nombre de parties déclarantes et sur la base d'une interprétation rigoureuse, l'objectif n'a pas été atteint pour 2015. Il n'empêche que, parmi les pays déclarants, les rapports sur les dépenses liées à la diversité biologique semblent aussi être satisfaisants.

29. Il est possible de détecter une tendance pour ce qui est de la difficulté que semblent éprouver maintes Parties pour faire rapport sur leurs besoins de financement, leurs insuffisances et leurs priorités (voir l'objectif 1 c); section 5 du CPRF) et, en particulier, pour élaborer et communiquer leurs plans nationaux de développement (voir l'objectif 1 d); section 6 du CPRF). De l'examen des explications fournies par quelques pays, il se dégage que cela semble être fréquemment lié à des retards dans les processus sur lesquels ce travail serait construit comme la révision du SPANB ou l'élaboration de plans de financement avec l'appui de l'initiative BIOFIN du PNUD.

30. Les progrès limités accomplis pour ce qui est des rapports sur les insuffisances de financement et l'élaboration de plans nationaux de financement auront également un impact sur l'état d'avancement de l'objectif 1 e), sur la mobilisation des ressources financières nécessaires pour réduire l'écart entre les besoins recensés et les ressources disponibles au niveau national. Cet objectif n'a pas 2015 pour date limite et son état d'avancement serait donc évalué durant la deuxième série de rapports, de concert avec les sixièmes rapports nationaux. Toutefois, pour déterminer si l'insuffisance de financement a été réduite par la mobilisation de ressources financières intérieures, une telle insuffisance doit d'abord être établie et communiquée.

31. L'Organe subsidiaire souhaitera donc peut-être rappeler l'invitation adressée aux Parties par la Conférence des Parties à sa douzième réunion à faire rapport sur leur contribution pour atteindre les objectifs financiers mondiaux, utilisant pour ce faire le cadre de présentation des rapports financiers, et exhorter les Parties qui ne l'ont pas encore fait à présenter leur rapport en temps voulu pour l'élaboration de la documentation pour la treizième réunion de la Conférence des Parties. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être aussi rappeler le rôle essentiel joué par les SPANB dans la mobilisation de ressources financières, y compris l'application efficace des Protocoles qui relèvent de la Convention et l'application synergique d'autres conventions liées à la diversité biologique et inviter les Parties qui ont déjà finalisé la révision du SPANB à intensifier leurs efforts pour identifier leurs besoins de financement, leurs insuffisances et leurs priorités, et à accélérer l'élaboration d'une stratégie nationale de mobilisation de ressources ou d'un plan de financement. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être aussi prier le Secrétaire exécutif d'actualiser la présente analyse aux fins de son examen par la Conférence des Parties à sa treizième réunion.

II. POSSIBILITES DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION FINANCIERES LIES A LA BIODIVERSITE

32. Dans le paragraphe 27 de la décision XII/3, la Conférence des Parties a, à sa douzième réunion, prié le Secrétaire exécutif d'élaborer, en vue de leur examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application, à sa première réunion, des solutions permettant de renforcer les systèmes d'information sur les flux de ressources financières internationales relatifs à la diversité biologique à destination des pays en développement, et sur les flux de ressources nationales, en s'appuyant sur le cadre de présentation des

rapports financiers, en vue d'accroître la transparence et l'accessibilité de l'information destinée à soutenir la mise en œuvre l'article 20 de la Convention.

33. Cette demande est liée à celle adressée au Secrétaire exécutif dans le paragraphe 32 b) de la même décision, à savoir lancer des travaux techniques, dans la limite des ressources financières disponibles et en étroite collaboration avec les organisations internationales concernées telles que le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, en organisant un atelier d'experts techniques sur l'identification, l'accès, la compilation et le regroupement des investissements et des impacts liés à la biodiversité, afin : a) de présenter, partager et examiner les expériences nationales existantes; b) d'évaluer les expériences et les méthodologies appliquées dans d'autres secteurs, en vue d'identifier des opportunités de transfert de méthodologies, et c) d'identifier des potentialités de convergence vers une méthodologie commune, et ses éventuels éléments. Le rapport de l'atelier devait être à la disposition des Parties en tant qu'élément d'orientation facultatif, en vue de faciliter la présentation de rapports financiers sur les dépenses nationales et l'élaboration de plans financiers nationaux (paragraphe 32 c) de la décision).

34. Comme suite à cette demande, l'atelier a été organisé en étroite coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), par le truchement de son initiative de financement de la biodiversité (BIOFIN). Accueilli par le gouvernement du Mexique, avec le soutien financier de l'Union européenne, via l'Initiative PNUD-BIOFIN, par les gouvernements de l'Allemagne et de la Suisse, cet atelier s'est tenu du 5 au 7 mai 2015 à Mexico. Les options présentées ci-dessous reposent sur les conclusions de l'atelier, ci-après appelé l'«atelier de Mexico», comme indiqué dans son rapport. Le rapport intégral de l'atelier est mis à disposition dans un document d'information (UNEP/CBD/SBI/1/INF/20)⁵.

Synergie avec les processus existants de collecte et de présentation des données

35. L'atelier de Mexico a mis en relief l'importance de tirer parti des cadres existants de présentation des rapports ainsi que des processus et séries de données qui y sont associés, à l'échelle nationale comme internationale. En ce qui concerne les cadres internationaux, une référence explicite a été faite aux marqueurs de Rio du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD-OCDE) et à la Classification des activités de protection de l'environnement (CAPE) qui est utilisée dans plusieurs cadres statistiques reconnus mondialement et processus de présentation connexes. Les deux cadres appartiennent respectivement au contrôle et à la présentation des flux internationaux de ressources financières liés à la biodiversité à destination des pays en développement ainsi qu'au contrôle et à la présentation des flux de ressources nationaux liés à la biodiversité. En outre, le processus émergent de contrôle et de présentation des progrès accomplis dans la réalisation des engagements relatifs à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement durable semble lui aussi important.

36. *Marqueurs de Rio CAD-OCDE.* Les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) font rapport sur l'aide publique au développement (APD) et d'autres fonds publics (AFP) fournis aux pays en développement via le Système de notification des pays créanciers (SNPC) et la base de données connexe⁶. Dans ce contexte, ils font rapport sur leur financement international pertinent qui contribue à l'application des trois 'Conventions de Rio', en étiquetant les projets pertinents (et les

⁵ Le rapport de l'atelier a également été mis à disposition sur le cadre en ligne de présentation des données financières et a constitué la base des ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités sur la mobilisation des ressources et la présentation des rapports financiers (voir UNEP/CBD/SBI/1/INF/20 pour des informations détaillées sur les ateliers). Il a également été diffusé par voie de notification 2015-118 du 16 octobre 2015 (<http://www.cbd.int/doc/notifications/2015/ntf-2015-118-rm-en.pdf>).

⁶ La base de données SNPC est accessible à l'adresse <http://stats.oecd.org>, utilisant la balise de développement. Les flux de financement annuels liés à la biodiversité (qualifiés de principaux ou significatifs) sont consultables notamment par donateur et pays récipiendaire. La base de données permet également d'accéder à des informations plus détaillées au niveau des projets pris individuellement.

financements qui y sont associés) au moyen de la méthodologie des marqueurs de Rio. La plupart des Parties qui sont membres du CAD utilisent déjà cette méthodologie pour communiquer leurs flux internationaux de financement dans la présentation de leurs rapports financiers à la Convention sur la diversité biologique, y compris les flux de financement qui ont trait d'une manière indirecte à la biodiversité, en utilisant le marqueur ‘significatif’⁷. Etant donné que ces activités ne sembleraient que contribuer en partie aux résultats de la biodiversité, maints pays attribuent un coefficient ou une série de coefficients plus petits que celui qui est attribué au flux de financement pertinent⁸. Des travaux sont en cours à l’OCDE pour peaufiner la méthodologie des marqueurs de Rio⁹.

37. *Classification des activités de protection de l’environnement (CAPE).* Ce cadre classe les activités (et dépenses associées) qui visent la prévention, la réduction et l’élimination de la pollution ainsi que toute autre dégradation de l’environnement. Il a été adopté en 2002 comme une norme statistique internationale par la Commission de statistique des Nations Unies. La classe 6 couvre la protection de la biodiversité et des paysages. La CAPE (y compris la classe relative à la biodiversité) est utilisée par plusieurs cadres statistiques élargis et processus de présentation des rapports connexes :

a) Dans le contexte de l’examen du Système de comptabilité environnementale et économique intégrée des Nations Unies (SCEE), la CAPE a été incorporée dans la Classification des activités environnementales (CAE) qui, à son tour, figure dans le cadre central du SCEE. Ce dernier fournit la norme convenue à l’échelle internationale pour produire des statistiques comparables à l’échelle internationale sur l’environnement et ses liens avec l’économie¹⁰. Dans ce contexte, plusieurs pays font déjà rapport sur leurs dépenses de protection de l’environnement, y compris les dépenses liées à la biodiversité¹¹. Les acteurs économiques couverts comprennent le gouvernement en général (gouvernement aux niveaux central, provincial et municipal) ainsi que l’industrie¹²;

b) La CAPE est prise en compte dans la Classification des fonctions de l’administration publique (CFAP), laquelle est utilisée par le Fonds monétaire international (FMI) dans la collecte de données de pays pour son annuaire de statistiques de finances publiques (SFP). Le point 05 de la CFPA sur les dépenses pour la protection de l’environnement correspond à la CAPE. Dans le passé, les pays se bornaient à communiquer un chiffre global pour ces dépenses. Toutefois, comme le questionnaire de l’annuaire SFP a récemment été réorganisé sur la base du Manuel actualisé 2015 de statistiques de finances publiques, il est maintenant possible de les communiquer de manière plus désagrégée¹³. Selon le FMI, les pays sont censés passer au nouveau questionnaire d’ici à 2016;

c) La CAPE/CAE est prise en compte dans le cadre pour le développement des statistiques de l’environnement, qui aborne la portée des statistiques environnementales et fournit une structure d’organisation propre à guider la collecte et la compilation de statistiques environnementales au niveau national. Le cadre, avec un plan d’action pour son application, a été avalisé par la Commission de la statistique en 2013¹⁴. L’élément 6 du cadre, qui porte sur la protection, la gestion et l’engagement de

⁷ Voir UNEP/CBD/SBI/1/INF/20, annexe II pour les détails.

⁸ Le cadre de présentation des rapports financiers permet de déterminer si la méthodologie des marqueurs de Rio a été utilisée et, dans l'affirmative, le coefficient qui a été attribué.

⁹ Un groupe de travail s’efforce de peaufiner les définitions des marqueurs de Rio et directives, en particulier pour ce qui est des marqueurs d’atténuation des changements climatiques et d’adaptation ceux-ci.

¹⁰ Elle a été adoptée en 2012 comme une norme statistique internationale par la Commission de statistique des Nations Unies.

¹¹ Voir pour des informations plus détaillées l’exposé d’Eurostat à l’atelier de Mexico : <http://www.cbd.int/doc/meetings/fin/rmem-2015-01/other/rmem-2015-01-presentation-07-en.pdf>.

¹² Les informations sur les dépenses liées à la biodiversité (CAPE classe 6) que fournissent les pays sont disponibles en ligne r les pages de statistique d’Eurostat et de l’OCDE. Voir <http://stats.oecd.org>, utilisant les balises ‘environment’ et ‘environment protection expenditure and revenues’, et <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>, utilisant la balise ‘environment’.

¹³ Voir <http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/gfs.htm>. La base de données pertinente est accessible sous le portail des données du FMI (<http://www.imf.org/en/Data>), en choisissant ‘Government Finance Statistics Yearbook (GFSY)’ sous ‘data topic’.

¹⁴ Voir <http://unstats.un.org/unsd/environment/fdes.htm>.

l'environnement, contient une sous-catégorie 6.1 sur la protection de l'environnement et les dépenses de gestion des ressources, qui renvoie de nouveau à la CAPE/CAE et aux directives associées¹⁵.

38. S'appuyer sur ces cadres statistiques et renforcer leurs processus de collecte et de communication de données qui y sont associés au niveau national, en particulier lorsqu'ils sont déjà appliqués et utilisés au niveau national, offrirait sans aucun doute une possibilité de créer une synergie et d'éviter la duplication des travaux aux fins de la collecte et de la communication de données financières liées à la biodiversité. Même si les pays n'appliquent pas ou pas encore le SCEE ou ne font pas rapport au FMI pour les SFP, ils peuvent déjà utiliser la CAPE dans leurs cadres nationaux de statistique. Et même si les classifications nationales ne sont pas ou pas entièrement compatibles avec la CAPE, des synergies, pour la présentation des rapports financiers à la Convention, pourraient encore être réalisées si ces classifications nationales contiennent une classe distincte pour les dépenses allouées à la biodiversité.

39. *Contrôle et communication des ODD/FdD.* Le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté qu'il a été à la troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) et avalisé par l'Assemblée générale le 27 juillet 2015¹⁶, fournit un cadre global et intégré pour le financement du développement durable tout en soutenant aussi la réalisation des Objectifs de développement durable. Un groupe de travail interinstitutions sur le financement du développement a été créé afin de : a) examiner l'état d'avancement des résultats des FdD et les moyens d'exécuter les Objectifs de développement durable (ODD) ; et b) fournir des avis au processus de suivi intergouvernemental sur les insuffisances en matière d'exécution et faire des recommandations pour la prise de mesures correctrices. Le Secrétariat de la Convention est représenté au sein du groupe de travail interinstitutions et il a fait un exposé sur les décisions relatives à la mobilisation de ressources liée à la biodiversité et activités associées selon la Convention, y compris sur la présentation des rapports financiers ayant trait à la biodiversité.

40. Comme prévu à l'époque de l'élaboration du présent document, le groupe de travail interinstitutions présentera un rapport inaugural en 2016, y compris des options pour un cadre de contrôle du suivi. Le rapport a pour objet d'éclairer les débats intergouvernementaux sur le contrôle, le suivi et l'examen de la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, débats qui sont censés avoir lieu en avril 2016 au Forum FfD inaugural et, en juillet 2016, au Forum politique de haut niveau sur le développement durable¹⁷.

41. Ce cadre et ce processus de travail émergents peuvent une fois encore créer des possibilités de synergies et atténuer pour les pays le fardeau que représente la présentation des rapports, et il serait utile de continuer à suivre de près ce processus et, en particulier, d'explorer, y compris au moyen du groupe interinstitutions, la manière de créer au mieux une interface entre le cadre de présentation des rapports financiers et le processus de contrôle émergent pour les résultats FdD.

Travaux méthodologiques approfondis pour le renforcement des systèmes d'information financière liés à la biodiversité

42. L'atelier de Mexico a passé en revue et analysé des méthodologies pour identifier et évaluer les flux de financement liés à la biodiversité en vue de recenser les caractéristiques communes et les différences essentielles ainsi que les domaines de convergence possibles vers (des éléments d') une méthodologie commune. Il a également fourni les prochaines mesures indicatives à prendre pour pallier les principales insuffisances (données et méthodologie). L'analyse a été faite d'une série de questions 'horizontales' ou transversales qui ont été considérées comme pertinentes, posant actuellement des défis méthodologiques et créant des possibilités de convergence méthodologique. Cette sous-section résume les principales conclusions à cet égard de l'atelier de Mexico tout en donnant également des informations sur les travaux en cours que font des partenaires.

¹⁵ Voir <http://unstats.un.org/unsd/environment/FDES/FDES-2015-supporting-tools/FDES.pdf> .

¹⁶ Voir http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/313 .

¹⁷ Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/hlpf> .

Champ d'application et coefficients

43. Il n'y a actuellement aucune approche unique au titre de laquelle les activités sont incorporées dans les classifications et conceptualisations pertinentes des activités liées à la biodiversité. C'est ainsi par exemple que des divergences peuvent résulter du fait que les objectifs financiers adoptés par la Conférence des Parties à sa douzième réunion cherchent à "obtenir une augmentation globale substantielle du total des fonds liés à la diversité biologique pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique". Le Plan stratégique et ses vingt objectifs d'Aichi pour la diversité biologique en tant que cadre général comprennent cependant des mesures qui ne relèveraient pas de définitions plus étroites des activités liées à la biodiversité.

44. Des méthodologies existantes comme les marqueurs de Rio au niveau international ou les différentes approches utilisées par les gouvernements pour évaluer leurs dépenses nationales allouées à la diversité biologique abordent fréquemment cette question en définissant des 'niveaux' de pertinence, définissant normalement les activités comme étant directement pertinentes ("principales" ou "but primaire"), et les complétant avec un ou plusieurs niveaux pour les flux de financement de pertinence indirecte ("significatives" ou but secondaire). A des fins d'agrégation, un coefficient ou une série de coefficients est fréquemment attribué aux flux de financement indirects pertinents; toutefois, il n'y a une fois encore pas de méthodologie commune.

45. La CAPE/CAE et classifications statistiques similaires utilisent le concept de 'but primaire' pour attribuer sans équivoque des activités à des classes spécifiques. Les activités qui sont pertinentes pour la diversité biologique mais qui n'ont pas un but primaire n'apparaîtraient donc pas dans la classe 06 de la diversité biologique mais elles figureraient sous d'autres éléments de la classification. L'atelier de Mexico a noté que, au niveau national, il semblerait utile de définir le champ d'application approprié des activités liées à la diversité biologique en conformité avec les objectifs nationaux, élaborées sur la base du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique comme un cadre souple, comme en témoignent les stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique. Il faudrait faire preuve de souplesse dans l'application d'une classification afin de permettre à chaque pays de cibler ses propres priorités.

46. D'autre part, des directives et limites types seraient un moyen efficace de réduire la variabilité entre pays et pourraient aider à faciliter le dépistage des efforts de mobilisation des ressources au niveau mondial. Alors qu'une harmonisation globale de différentes approches pourrait ne pas s'avérer possible ou même utile dans un avenir prévisible, étant donné qu'elles sont conçues pour des conditions et circonstances spécifiques, un élément utile pour créer une plus grande transparence et une convergence à terme pourrait consister à élaborer une liste de contrôle indicative comprenant, outre la sous-classe sur la 'protection de la diversité biologique et la protection des paysages' et au-delà, la création d'un sous-ensemble de catégories CAPE SCEE ou de classes CFAP qui sont réputées avoir une pertinence potentielle particulière à des fins de diversité biologique, comme un point de départ pour une analyse et une désagrégation plus approfondies. Pour l'analyse nationale, cette liste de contrôle pourrait être davantage peaufinée à la lumière des objectifs nationaux tels qu'ils ont été adoptés dans les SPANB révisés ainsi que des classifications statistiques nationales utilisées et pourrait ensuite aussi fournir un système d'attribution (coefficients) d'activités secondaires.

47. Comme premières étapes de son élaboration et alors que les pays se préparent à faire rapport sur leur financement international lié à la diversité biologique qui est fourni aux pays en développement et sur leurs dépenses nationales pour la diversité biologique, a) des directives nationales pratiques pourraient être élaborées sur la manière de recenser et d'attribuer les flux de financement pertinents, s'inspirant selon qu'il convient des systèmes et bonnes pratiques existants et b) ces directives pourraient être communiquées au moyen du cadre de présentation des rapports en vue d'établir ou d'améliorer la transparence et de permettre la multiplication.

48. Sur la base de ces informations, une analyse comparative de séries existantes de directives nationales pourrait être faite et un processus pourrait être créé en vue de réaliser la convergence méthodologique, sous la forme par exemple d'un groupe d'experts technique. Cela pourrait à terme

donner lieu à l'élaboration de la liste de contrôle indicative ci-dessus, avec une série suggérée de coefficients d'attribution, ce qui permettrait un certain degré de souplesse en matière d'attribution fondé sur les détails de chaque activité tout en permettant aussi un niveau de comparabilité entre les pays et en fournissant aux praticiens une facilité d'analyse accrue.

Capture des flux de financement en provenance de différentes sources

49. *Financement international fourni par l'intermédiaire d'institutions multilatérales.* Un groupe de travail conjoint de banques multilatérales de développement, dirigé qu'il est par la Banque européenne d'investissement (BEI), élabore actuellement une méthodologie pour dépister et communiquer les flux de financement de la diversité biologique. Etant donné que la diversité biologique est une question intersectorielle, cette méthodologie s'appuiera sans doute lourdement sur le processus et l'expérience acquise dans le domaine du dépistage du financement d'adaptation. Fondée qu'elle est sur des principes généraux et des critères et définitions de la diversité biologique, il est prévu que la méthodologie proposera un processus de communication du financement et qu'elle donnera des exemples d'activités liées à la diversité biologique qui sont propres au secteur. Le groupe de travail envisage d'expérimenter la méthodologie et de la peaufiner en vue de la diffuser à la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention.

50. *Contributions du secteur privé.* Alors que quelques Parties à titre individuel utilisent un petit nombre d'approches (émergentes), l'atelier a reconnu que l'évaluation des contributions du secteur privé à la diversité biologique est un des aspects les plus difficiles du dépistage et de la planification des dépenses allouées à la diversité biologique. L'amélioration de la communication des contributions financières du secteur privé est un travail de longue durée qui traite par exemple de la terminologie et de questions méthodologiques.

51. L'atelier a passé en revue diverses sources et méthodologies potentielles de données disponibles comme les rapports de gestion annuels (p.ex. au moyen des rapports de responsabilité sociale des entreprises); les rapports du secteur privé sur les dépenses allouées à la protection de l'environnement au moyen des cadres et processus statistiques susmentionnés; les questionnaires et entretiens avec des entités, éventuellement couplés avec des modèles d'extrapolation/estimation; et la comptabilité du patrimoine naturel des entreprises. D'autres processus de travail mondiaux pourraient jouer un rôle de soutien comme les récents travaux réalisés par la Natural Capital Coalition pour améliorer les méthodologies de comptabilité du patrimoine naturel des entreprises ou les travaux possibles dans le contexte des études de pays sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité. En ce qui concerne le financement international lié à la biodiversité qui est fourni aux pays en développement, mention a également été faite de la nouvelle mesure internationale proposée pour l'appui au développement, provisoirement appelée 'Soutien public total pour le développement durable (TOSSD)', qui capturerait aussi des capitaux privés, dans le contexte du financement mixte¹⁸.

52. L'atelier a noté qu'il est nécessaire de prioriser les approches qui ont le plus grand impact dans le court terme, vu l'urgence de faire rapport sur les dépenses du secteur privé. Au nombre des approches potentiellement utiles figurent une fois encore une plus grande participation avec les offices statistiques et chercher à tirer parti des cadres existants (p.ex. sur les collectes de données du secteur privé liées à la CAPE) tout en précisant des questions liées au champ d'application comme par exemple la différence entre le respect, l'application de certaines règles et le dossier pour investir dans la diversité biologique. Il serait également utile de s'engager avec des 'proposeurs précoce' de différents secteurs et d'examiner le potentiel des rapports mondiaux obligatoires (ESG). Des travaux analytiques plus approfondis pourraient porter sur les cadres et initiatives existants de présentation des rapports de gestion afin d'identifier les

¹⁸Voir également le Programme d'action d'Addis-Abeba, au paragraphe 55. Le TOSSD vise à compléter l'APD en renforçant la transparence et en surveillant d'importantes nouvelles tendances qui façonnent le panorama international du financement du développement, y compris : i) l'effet de levier/catalyseur de l'APD; ii) l'utilisation de programmes de développement mixtes; et iii) l'utilisation d'instruments innovateurs d'atténuation des risques dans le domaine de la coopération pour le développement.

points d'entrée pour le recensement et la communication des dépenses qu'allouent les entreprises à la diversité biologique¹⁹.

53. *Dépenses au niveau infranational.* Compte tenu de la nature répartie des données et de la complexité de la tâche qui consiste à éviter un double comptage à la lumière des multiples flux financiers entre et dans les différents niveaux de gouvernement, le recensement et l'évaluation des dépenses infranationales liées à la diversité biologique posent des défis particuliers. Les statistiques du FMI sur le financement de la gouvernance, dont il est fait mention plus haut, comprennent les dépenses de différents niveaux de gouvernement. A la lumière des limitations en matière de données et de capacité limitations, les techniques d'extrapolation semblent être utiles et pourraient fournir des canevas intéressants dont pourraient s'inspirer d'autres utilisateurs potentiels. Une fois encore, le partage des informations méthodologiques fondamentales via le cadre de présentation des rapports financiers pourrait améliorer la transparence et permettre la reproduction.

54. *Dépenses qui sont nocives pour la diversité biologique.* Consciente du potentiel qu'a l'Objectif 3 d'Aichi de mobiliser des ressources pour la diversité biologique, la Conférence des Parties a examiné et adopté des jalons pour l'application intégrale de cet objectif à sa douzième réunion. Ces jalons prévoient notamment la mise au point, pour 2016, d'études analytiques nationales qui identifient les candidats à l'élimination, la suppression progressive ou la réforme des incitations dont les subventions qui nuisent à la diversité biologiques. Combattre les dépenses nocives (c'est-à-dire leur élimination, leur suppression progressive ou leur réforme) exige souvent des réformes juridiques difficiles et demeure donc une question politique nationale sensible, un atelier pour examiner les approches plus en détail, en particulier au moyen d'expériences de pays et d'orientations, ayant été identifié comme un moyen utile d'aller de l'avant.

Evaluation de la contribution de l'action collective des communautés autochtones et locales

55. Sur ce sujet, l'atelier de Mexico a renvoyé aux conclusions de l'Atelier dialogue sur l'évaluation de l'action collective des peuples autochtones et des communautés locales dans le domaine de la conservation de la diversité biologique et de la mobilisation des ressources, qui s'est tenu du 11 au 13 juin 2015 à Panajachel au Guatemala. Le document UNEP/CBD/SBI/1/7/Add.2 en contient un résumé et le document UNEP/CBD/SBI/1/INF/6 contient pour sa part le rapport complet des coprésidents de cet atelier.

56. L'action collective offre la possibilité de contribuer à la réalisation de tous les Objectifs d'Aichi. Dans le même temps, le suivi et l'évaluation de la contribution de l'action collective sont pour beaucoup propres au contexte, exigeant une vaste gamme d'approches méthodologiques qui peuvent être appliquées sur mesure conformément aux circonstances locales. Des approches sont déjà appliquées et offrent la possibilité d'une amélioration et d'une réplication mais des travaux méthodologiques plus approfondis, y compris des projets pilotes et des études associées, semblent nécessaires pour peaufiner les méthodologies et créer des cas de bonne pratique. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être recommander que soient invitées les Parties et les organisations concernées à appuyer ces travaux, notamment en fournissant une aide technique et financière. A la lumière des compétences et de la représentation particulières nécessaires, et afin de créer des synergies, les processus et mécanismes de travail existants qui relèvent du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes pourraient être utilisés.

57. Dans le court terme, des directives indicatives sur les méthodologies d'évaluation de la contribution de l'action collective et son intégration dans les rapports financiers en vertu de la Convention pourraient reposer sur les principes généraux convenus qui régiraient l'élaboration et l'application de ces méthodologies, lesquelles seraient complétées par une liste indicative non exhaustive d'approches méthodologiques. Ces orientations pourraient s'appuyer sur les thèmes identifiés par le rapport du Guatemala comme : a) la multiplicité des valeurs; b) l'orientation des processus; et c) le pluralisme et la

¹⁹Voir UNEP/CBD/SBI/1/5/Add.2 et UNEP/CBD/SBI/1/INF/12 pour une analyse des rapports de gestion relatifs à la biodiversité, y compris un examen des programmes de présentation des rapports existants.

complémentarité méthodologiques²⁰. Dans l'esprit de la requête formulée dans le paragraphe 31 de la décision XII/3, les éléments de ces directives facultatives sont fournis dans une annexe au projet de recommandation présenté dans le document UNEP/CBD/SBI/1/7.

²⁰ Voir UNEP/CBD/SBI/1/7/Add.2, section II.

Annexe

Tableau : Quotients de pays (flux internationaux annuels communiqués, divisés par la ligne de base)					
Pays déclarants	Ligne de base	2011	2012	2013	2014
Allemagne	266 815	2,6	2,6	2,7	2,6
Corée, République de	13 283	1,3	0,7	1,5	-
Croatie	11	1,9	2,3	3,8	4,5
Danemark	412 318	0,9	1,4	1,6	1,2
Espagne	69 409	0,5			0,8
Estonie	19	4,2	0,1	0,5	9,3
France	144 392	1,1	1,5	2,1	1,9
Japon	1 239 208	1,2	0,4	0,1	0,9
Lettonie	54	0,2	4,0	0,4	5,5
Luxembourg	3 348	1,6	3,7	3,6	4,7
Pays-Bas	143 445	0,6	0,8	0,7	0,6
Pologne	1 497	1,6	1,4	1,6	1,7
République tchèque	2 857	1,1	1,4	1,3	1,2
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	133 867	1,7	1,0	1,0	2,2
Slovénie	528	0,8	0,6	0,7	-

Source : Cadres de présentation des rapports financiers; propres calculs. Valeurs actuelles telles que communiquées.

Notes : Ligne de base en milliers de dollars des Etats-Unis. Conversion des monnaies fondée sur des taux de change annuels moyens, tirée des Perspectives de l'économie mondiale.